Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202690-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 28 mai 2026*

Référence : 202690

Objet : **Remplacement du parquet des Arcs : demande de subvention**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 28

Présents : 25
Procurations : 3

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELLEC Laurence, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile, CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle
Pouvoirs : **Stéphane Le Ravalec** à Céline Olivier, **Pascale Gillard** à Nicole Naour, **Mathys Ezano** à Damien Baudet

Le centre culturel Les Arcs a ouvert ses portes en 1987. Le remplacement de son parquet est à présent nécessaire. Ces travaux s'intègrent dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement relative à l'entretien de la salle, engagée en 2008.

D'importants travaux sont régulièrement programmés pour maintenir la salle en bon état de fonctionnement :

- 2008 : remplacement des portes extérieures
- 2009 et 2016 : deux tranches de travaux d'étanchéité de toiture
- 2013 : remplacement du gradin manuel par un gradin motorisé
- 2014 : création d'une centrale de traitement d'air
- 2015 : rénovation du hall d'entrée, création d'une billetterie, réaménagement du patio
- 2019 : extension et rénovation des loges, du quai de scène, des sanitaires et du bureau des techniciens, ainsi qu'installation d'un grill motorisé
- 2022 : rénovation de la longère

En parallèle de ces travaux, afin de pouvoir assurer un fonctionnement autonome de la salle, la municipalité investit régulièrement dans du matériel "image et son".

Travaux et équipements peuvent être éligibles aux subventions de la Région et du Centre National de la Musique. Ce dernier réserve ses aides financières aux travaux et équipements qui bénéficient directement aux artistes. Le parquet ne fait dès lors pas partie des investissements éligibles.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		**Recettes potentielles**	
Travaux de remplacement du parquet du centre culturel les Arcs	92 534,00 € Y compris ragréage	Région Bretagne - Aides aux lieux culturels Taux maximum : 20 %	18 506,80 €
		Autofinancement	74 027,20 €
Total	**92 534,00 €**	**Total**	**92 534,00 €**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202690-DE

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- **Décide le remplacement du parquet du centre culturel Les Arcs.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions de la Région Bretagne et de tout autre organisme, et de signer tout document afférent dans le cadre de cette démarche.**

A Quéven, le 28 mai 2026

Damien Baudet, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven MAIRIE DE QUEVEN (MORBIHAN)
Notifiée le :	